

La collecte et la publication des données ESG des PME-ETI : un enjeu majeur de la croissance durable

La collecte et la publication de données en matière d'environnement, de social et de gouvernance (ESG) sont devenues un enjeu majeur pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises intermédiaires (ETI)¹ et, compte tenu du poids qu'elles représentent dans l'économie, pour la croissance durable en Europe.

La réglementation les y pousse, soit directement soit via les acteurs financiers, mais surtout les investisseurs financiers veulent développer leurs investissements dans des entreprises ayant une démarche ESG de qualité, y compris dans la lutte contre le changement climatique qui est devenue une grande priorité politique de l'Union européenne avec le programme du « Pacte Vert »

(« Green deal »). Les entreprises capables de publier de bons indicateurs dans ces domaines sont privilégiées par les marchés, celles qui ne le sont pas risquent d'être discriminées et de voir leurs financements se tarir.

Or aujourd'hui, beaucoup de PME-ETI manquent d'une information de base, d'autres sont informées mais n'ont pas entamé de démarche. Seule une petite minorité des PME-ETI a entamé une démarche de collecte et de publication de données ESG, qui rencontre de nombreuses difficultés.

Une catégorie de PME-ETI illustre particulièrement ce défi, qui, s'il est surmonté, se transformera en

Auteur

—

JEAN-FRANÇOIS PONS

Chercheur associé,
Europe Jacques Delors

Contact

—

Europe Jacques Delors
Penser l'Europe / Thinking Europe / Europa Denken
Rue du Duc 139, 1200, Bruxelles
<https://www.europejacquesdelors.eu/>
info@europejacquesdelors.eu

opportunité : c'est celle des entreprises cotées, appelées en anglais Small & Midcaps (petites et moyennes capitalisations). Ces entreprises doivent déjà répondre à certaines exigences minimales de transparence pour être cotées ; malgré cela, la majeure partie d'entre elles est à la peine pour collecter et publier des données ESG suffisamment nombreuses et précises, notamment sur la lutte contre le changement climatique. Or ces entreprises ont aussi un fort potentiel de croissance et d'innovation, dont la mobilisation est indispensable pour la transition européenne vers une croissance durable.

S'appuyant sur des études récentes et sur quelques entretiens avec des PME-ETI cotées, cet article essaie de faire le point sur la situation de ces entreprises vis-à-vis de la transparence ESG et de proposer des pistes possibles pour les aider dans cette démarche cruciale pour leur développement et pour la transition de l'Union européenne vers une économie durable.

01.

La transparence des entreprises en matière d'environnement, de social et de gouvernance (ESG) est une priorité croissante en Europe

Cette transparence est appelée à jouer un rôle significatif pour ré-orienter l'économie vers un développement durable et inclusif, incluant en priorité la lutte contre le changement climatique.

Elle répond à l'objectif de tenir compte de données autres que les données financières traditionnelles publiées dans les bilans des entreprises.

Cet objectif est justifié par deux considérations :

- d'une part, ces données peuvent révéler des risques importants pour l'entreprise, susceptibles d'avoir un impact financier dans le futur (exemple: risque lié à la pollution pouvant conduire à l'arrêt d'une production, risque d'une trop grande exposition au secteur des énergies fossiles, pouvant conduire à des pertes financières à moyen-long terme, ou risque lié à un problème social ou de gouvernance pouvant impacter la bonne marche de l'entreprise);
- d'autre part, ces données permettent d'évaluer l'impact de l'entreprise sur le monde qui l'entoure, ce qui devrait favoriser la prise de décisions par l'entreprise (éventuellement sous la pression de ses partenaires, dont ses financiers mais aussi ses clients et son personnel, voire enfin les ONG et la société civile) visant à corriger des impacts négatifs dans ces domaines et à s'inscrire dans une stratégie d'économie durable.

La transparence des entreprises en matière d'ESG est donc une partie intégrante de la stratégie de plus en plus consensuelle au niveau européen, ainsi qu'au niveau mondial (cf les objectifs de développement durable de l'ONU), de viser des objectifs de long terme dans ces trois domaines, dont la lutte contre le changement climatique devenue prioritaire depuis l'Accord de Paris de 2015. Cette transparence est particulièrement soutenue par les ONG mobilisées sur ces sujets.

Les réglementations nationales et européennes se sont développées récemment dans ce domaine.

Au niveau de l'Union européenne, les deux réglementations les plus récentes sont :

1. **La directive Non-Financial Reporting (NFRD)** qui s'applique depuis 2018 aux entreprises de plus de

500 salariés et leur demande de publier un rapport sur les politiques qu'elles mettent en oeuvre dans le domaine de la protection de l'environnement (y compris la lutte contre le changement climatique), des relations sociales (y compris la diversité), le respect des droits de l'homme et les mesures anti-corruption, ainsi que les résultats de ces politiques et les risques encourus.

2. Le règlement Sustainable Finance Disclosure

(SFDR) qui est entré en vigueur le 10 mars 2021 et qui s'applique aux investisseurs financiers. Ce règlement oblige notamment les investisseurs financiers à la transparence sur :

- l'intégration des risques ESG dans les processus de prise de décision d'investissement ou dans le conseil ;
- l'intégration des risques ESG dans la politique de rémunération ;
- la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité (selon le principe "appliquer ou expliquer")².

Une autre réglementation est très attendue cette année: celle sur la taxonomie. Un règlement a été publié en 2020, qui doit être complété par un acte délégué de la Commission, ce qui aboutira à classer les activités "vertes" dans le domaine du changement climatique.

Enfin, on doit rappeler que la **démarche ESG se développe aussi au niveau international, avec un réel impact sur les entreprises européennes**. Cette démarche s'appuie essentiellement sur des recommandations et des engagements volontaires. On peut citer notamment les objectifs de développement durable de l'ONU, les recommandations de la Taskforce créée par le G20 sur la transparence climatique (Taskforce on Climate-related financial disclosure, TCFD), et les normes ESG américaines (Sustainable Accounting

Standard Board, SASB). Pour les PME-ETI présentes au niveau international, et en particulier celles qui ont des investisseurs non-européens ou veulent en attirer, il est préférable de respecter certaines de ces recommandations ou normes.

La pression grandissante des acteurs financiers, et particulièrement des investisseurs, sur les PME dans le domaine ESG :

La réglementation européenne exige des investisseurs financiers qu'ils soient transparents sur les données ESG de leurs investissements. Cette exigence est transférée par ces investisseurs sur les entreprises qu'ils ont en portefeuille.

En outre, de plus en plus d'investisseurs se fixent des objectifs ambitieux dans ce domaine : par exemple, que 25 % de leurs investissements soient dans des entreprises considérées comme « vertes » ou que l'ensemble de leur portefeuille ait une trajectoire énergétique en ligne avec l'accord de Paris ou avec l'objectif de l'Union européenne d'une neutralité en carbone en 2050.

Les agences de notation ESG jouent un rôle important sur le marché car elles contribuent à orienter les investisseurs vers les entreprises les plus performantes dans ce domaine. Elles aussi envoient des questionnaires aux PME-ETI cotées ; parfois elles se contentent de traiter les données publiées par ces entreprises.

Ces acteurs financiers envoient donc aux PME-ETI cotées des questionnaires de plus en plus sophistiqués, auxquels celles-ci ont des difficultés à répondre, avec le risque de moins attirer de financements.

En revanche, les PME-ETI cotées qui ont une démarche ESG avancée, répondent aux questionnaires et bénéficient d'une bonne notation ESG, ont aussi une performance financière meilleure que les autres, comme

le montrent de nombreuses études, dont celle d'Eurofi publiée en avril 2021 (cf *bibliographie en annexe*).

02.

Les PME-ETI cotées, qui occupent une place cruciale dans l'économie européenne, peinent à collecter et à publier des données ESG

Les PME-ETI cotées occupent une place cruciale dans l'économie européenne.

Une étude publiée par Eurofi en avril 2021 souligne l'importance des PME-ETI cotées (Small & Midcaps) en Europe :

- Elles représentent **80 % des entreprises cotées en Europe** : 2.034 entreprises, sur la base d'une définition d'une capitalisation inférieure à 5 Mds €, à comparer à 522 grandes entreprises ou Large Caps ;
- Elles emploient 13 millions de salariés (soit environ 6 % des salariés en Europe) et **40 % d'entre elles appartiennent à des secteurs essentiels pour la transition énergétique et écologique** : agro-industrie, plastiques, industrie minière, chimie, transports, bâtiment etc.

Il faut aussi rappeler que la plupart des experts déplorent le nombre insuffisant des PME-ETI ayant recours aux marchés de capitaux en Europe, contrairement aux Etats-Unis, et estiment que cela entrave leur croissance, en particulier s'agissant des entreprises le plus innovantes. C'est pour cela d'ailleurs que l'accès des PME-ETI aux marchés de capitaux est une des priorités du plan

d'action de la Commission européenne sur l'Union des marchés de capitaux (« Capital market Union ») publié en septembre 2020.

Les PME-ETI sont conscientes des enjeux ESG, mais peinent à être transparentes en ce domaine, y compris celles qui sont cotées.

Ce constat ressort de deux études, une française datant de 2017 portant sur les PME-ETI et une britannique de 2020, qui ne porte que sur les PME-ETI cotées, appelées SMIDs (Small & Midcaps). L'étude d'Eurofi, déjà citée, conforte les résultats de ces deux études, ainsi que plusieurs entretiens avec des PME-ETI cotées menés par l'auteur de cet article (cf *"Quelques exemples" p06*).

1. L'étude de BPI France le Lab de 2017 a porté sur 1.150 entreprises réparties en 4 tailles : les TPE (moins de 20 salariés ; 43 % du panel) ; les petites entreprises – PE (20-49 salariés ; 32% du panel) ; les moyennes entreprises – ME (50-249 salariés ; 19 %) ; les ETI (250 salariés et plus ; 6 %). Elle a interrogé ces entreprises sur la vision de la RSE et sur leur pratique.

Sur la vision de la RSE, plus de 90 % de réponses positives, les dirigeants se disant presque tous concernés par le bien-être des salariés, leur impact sur leur territoire et la protection de l'environnement. L'étude n'abordait pas le sujet de la gouvernance.

Sur les pratiques, en revanche, beaucoup d'entre elles admettent être en retard. Les résultats par taille d'entreprise sont résumés ainsi :

« Les disparités de perceptions et de pratiques sont très fortes selon les tailles d'entreprise. Le sentiment que la RSE est une opportunité d'affaires

croît avec la taille de l'entreprise. Inversement, la vision de la RSE comme contrainte, source de lourdeurs administratives ou un concept pour des entreprises plus grandes s'impose dans les plus petites entreprises. Face à cette démarche et à ses exigences normatives, les TPE/PE ont le sentiment de partir avec un handicap.

L'effet taille au niveau des pratiques RSE est très net : le nombre d'actions mises en place et le degré de structuration des démarches RSE progressent avec la taille de l'entreprise, par exemple :

- démarche RSE structurée avec un plan d'actions (23 % des TPE en ont une, 30 % de PE, 33 % des ME, 54 % des ETI) ;
- démarche de certification ISO 14001/ISO 50001 (11 % des TPE, 20 % des PE, 26 % des ME, 49 % des ETI) ;
- bilan énergétique ou bilan carbone (8 % des TPE, 12 % des PE, 18 % des ME, 38 % des ETI).

A noter que, **même pour les ETI, la situation n'était pas brillante** : à peine la moitié avaient un plan d'actions et une démarche de certification et 38 % un bilan carbone.

Bref, cette étude montrait bien la différence entre les bons sentiments et les réalisations, y compris pour les ETI.

2. L'étude QCA/Henley de 2020 fournit des éléments intéressants sur les difficultés des Small & Midcaps britanniques (SMIDs) en matière d'ESG

Elle a été conduite par Henley Business School en partenariat avec QCA (Quoted Company Alliance)

et Downing LLP. Elle s'appuie sur 30 entretiens détaillés et des réponses à des questionnaires de 100 SMIDs et 50 investisseurs. QCA est l'organisation professionnelle des SMIDs au Royaume-Uni.

Le principal résultat de l'étude est que **la majeure partie des SMIDs ne publie pas de données ESG satisfaisantes** :

- Plus de 2/3 des entreprises sondées sont au tout début de leur démarche (51 %) ou sont seulement en train d'en planifier le démarrage (16 %) ; les réponses deviennent plus positives avec la taille des entreprises
- **La moitié des entreprises et des investisseurs sondés disent que les entreprises comprennent les objectifs ESG, mais ne savent pas les mesurer** ;
- Les réponses à ces deux questions s'améliorent avec la taille des entreprises ;
- 12 % seulement des ETI sondées utilisent des normes ESG et 6 % seulement des PME.

En bref, cette étude confirme la difficulté de nombreuses SMIDs à faire de bonnes publications ESG. Elle parle assez peu des raisons de base, mais évoque évidemment le manque de ressources, accru par la pandémie. Elle cite aussi **le manque de données standardisées et comparables**, également relevé par l'étude d'Eurofi. Celle-ci indique que presque tous les investisseurs interrogés "ont mentionné des limites en terme de couverture, transparence, qualité et coûts des données disponibles, avec un souci spécifique pour les données liées au climat".

Quelques exemples de difficultés et de bonnes pratiques tirés d'entretiens avec des PME-ETI cotées :

En février 2021, j'ai pu interroger 5 petites et moyennes capitalisations françaises diverses par leur taille (1 PME, 3 ETI et une grande entreprise) et par leurs secteurs d'activité (production audiovisuelle, microprocesseurs de pointe, textile de spécialité, matériel électrique et sous-traitant automobile).

Les 5 entreprises ont une démarche ESG au moins minimale, la plus petite ayant la démarche la moins avancée (par manque de ressources) et les 4 autres ayant des résultats plutôt satisfaisants, voire très satisfaisants.

Il ne s'agit pas d'un échantillon représentatif, car elles sont toutes plus avancées dans la démarche ESG que la moyenne des PME-ETI cotées telle qu'elle ressort des études générales précitées. A noter que plusieurs petites et moyennes capitalisations refusent de répondre à des entretiens sur ce sujet, parce qu'elles le maîtrisent mal et qu'elles ne veulent pas en parler en raison du risque pour leur image et leur réputation.

Ces entretiens ont permis de préciser les difficultés, les coûts et aussi les réussites et les recettes des progrès réalisés ces dernières années. Les deux ETI et la grande entreprise, qui sont situées dans le secteur industriel traditionnel, ont une histoire longue et ont commencé cette démarche il y a plus de 10 ans en se focalisant d'abord sur le social, souvent en commençant par la sécurité au travail, ainsi que par la consommation d'énergie et de ressources. Aujourd'hui, leur démarche est bien avancée dans les 3 domaines ESG; elles publient un rapport annuel contenant de nombreuses données, ainsi que des certifications, par exemple sur la conformité aux normes sociales d'usines situées en Asie. Elles bénéficient de notations ESG, parfois partielles, qui se sont améliorées progressivement. Enfin, elles notent

toutes l'aspect positif de la démarche ESG sur la bonne marche de l'entreprise, et notamment l'adhésion, voire la fierté du personnel à l'égard de cette démarche, notamment les plus jeunes.

La dernière ETI, plus récente et non située dans un secteur industriel traditionnel, a d'abord sous-traité une démarche ESG minimale, avant d'en faire une priorité interne, surtout en matière sociale et de gouvernance. Elle a aussi entamé une démarche dans le domaine environnemental, moins crucial pour elle que pour les entreprises industrielles, mais se heurte au problème de ses ressources limitées.

Les 4 entreprises qui ont une démarche ESG bien avancée ont toutes connu des difficultés pour collecter les données, qu'elles ont résolues, au moins en partie, en mettant en place progressivement des collectes systématiques (par exemple usine par usine) et aussi en s'appuyant sur des entreprises tierces. Un écosystème, souvent performant, se développe en effet pour collecter des données ESG ou aider les entreprises à le faire, mais il n'est évidemment pas gratuit. Certaines ont aussi bénéficié d'un travail en réseau avec les entreprises du même secteur permettant une bonne circulation de l'information (y compris pour l'application de la réglementation) ainsi que de la diffusion des bonnes pratiques.

Mais même parmi ces 4 entreprises, qui font partie des « bons élèves » dans ce domaine, et en particulier pour les 3 ETI, les difficultés ne doivent pas être sous-estimées. Il y a d'abord les coûts liés à cette démarche : coûts externes quand elles font appel à des firmes spécialisées, coûts internes en ressources humaines. C'est pour cette raison que leurs démarches sont progressives et que chaque année elles doivent faire des arbitrages entre les nouveaux projets d'amélioration de la démarche.

La publication des indicateurs relatifs au changement climatique est particulièrement exigeante. D'une part ils ne portent pas seulement sur l'entreprise, mais aussi sur ses fournisseurs et ses clients (ce qui est appelé scope 3). D'autre part, on ne peut se contenter de données statiques car, conformément à l'accord de Paris et aux objectifs de l'Union européenne, les entreprises doivent estimer leurs trajectoires au moins à moyen terme, ce qui nécessite une méthodologie et des scénarios spécifiques.

Un problème commun est la pression croissante de la part des investisseurs financiers, ainsi que des agences de notation, qui réclament de plus en plus de réponses à des questionnaires qui diffèrent en outre les uns des autres. Là aussi, ces entreprises sont obligées de faire des choix et ne peuvent pas répondre à toutes les questions. Certains investisseurs demandent aujourd'hui à ces PME-ETI qu'elles aient un objectif zéro carbone en 2050, ce à quoi elles ne peuvent pas répondre de façon sérieuse.

Par ailleurs, la progressivité de la démarche des entreprises dans le temps n'est pas toujours comprise par les investisseurs. Une entreprise interrogée signalait par exemple qu'elle avait publié un chiffre d'empreinte carbone plus élevé une année que l'année précédente, parce qu'elle avait amélioré sa méthode de calcul, et qu'elle a eu beaucoup de difficultés à convaincre qu'il ne s'agissait pas d'une performance en baisse.

L'hétérogénéité des questionnaires est accrue par l'absence d'un minimum d'harmonisation internationale ; les questionnaires américains, par exemple, se réfèrent aux normes américaines SASB et pas aux normes de l'Union européenne ; ils s'intéressent plus aux risques ESG pour l'entreprise qu'à l'impact de l'entreprise sur son environnement (« simple matérialité » plutôt que « double matérialité »). Ils demandent, par exemple aussi quelle est l'action de l'entreprise en faveur des minorités ethniques, question sans réponse possible en France.

Enfin 3 des 5 entreprises ont fait part de leurs inquiétudes quant à la taxonomie européenne liée au changement climatique qui devrait être mise en œuvre prochainement (probablement en 2022) et qui leur semble lourde, complexe et probablement pénalisante, alors que leurs concurrents américains et asiatiques ne seront pas soumis à ces contraintes nouvelles. Elles demandent un calendrier raisonnable d'application.

03.

PISTES POUR AIDER LES PME-ETI COTEES DANS LEUR DEMARCHE ESG

L'étude d'Eurofi et celle de QCA mentionnent plusieurs pistes, confortées par les entretiens menés avec les 5 entreprises. Finance Finland, l'association bancaire et financière finlandaise, l'Association française de gestion (AFG) et 6 associations bancaires et financières européennes ont aussi fait des propositions intéressantes pour faciliter l'utilisation des données ESG par les PME-ETI européennes.

Une réglementation adaptée pour les PME-ETI et s'accompagnant de conseils spécifiques :

La réglementation de l'UE s'adresse le plus souvent aux seules grandes entreprises par la fixation de seuils (nombre d'employés, chiffre d'affaires, total du bilan). Mais même les entreprises en-dessous de ces seuils sont impactées, ne serait-ce que via leurs investisseurs financiers qui sont soumis à une réglementation spécifique et à de nombreuses recommandations internationales (cf 01, p02). Les grandes entreprises sont aussi interrogées sur leurs sous-traitants et leurs clients, notamment pour la lutte contre le changement climatique, et répercutent ces interrogations sur les entreprises en relation avec elles.

Il vaudrait donc mieux **appliquer un régime simplifié aux PME-ETI**, qui serait appliqué d'abord à celles qui sont cotées, puis à toutes les autres (pour ces dernières, au moins sur une base volontaire). Les autorités publiques devraient travailler en ce sens avec la communauté des PME-ETI et des investisseurs financiers.

Finance Finland recommande aussi que **l'UE entreprenne un travail de standardisation** dans le but d'avoir des informations sur les performances ESG des entreprises qui soient harmonisées et comparables.

Une initiative qui pourrait utilement être reprise au niveau de l'Union européenne, le plus pertinent pour les PME-ETI, est celle de l'Association française de gestion, qui a proposé en 2019 une liste minimale de 34 indicateurs ESG trans-sectoriels considérés comme indispensables et dont la plupart sont relativement aisés à collecter.

Une Taskforce d'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group), organisme consultatif auprès de la Commission européenne, vient de faire un rapport comprenant 54 propositions sur la transparence extra-financière (autrement dit ESG). Pour les PME, elle propose que **les exigences de publication ne soient pas une version simplifiée de celles des grandes entreprises, mais qu'elles soient définies pour les PME en fonction de leurs spécificités**.

Eurofi propose aussi de **regrouper les prescripteurs publics nationaux** (Auditeurs, Banques centrales nationales, Ordres comptables et financiers, ...) et européens (EBA, EFRAG, ESMA, Eurostat, Banque centrale européenne...) **dans une démarche normative commune sur la production d'indicateurs ESG**.

Par ailleurs, **la réglementation proprement dite pourrait s'accompagner**, comme le propose l'étude QCA, **de conseils et d'une « carte routière »** tenant compte de la progressivité de la démarche dans le temps (indispensable comme le montrent les entretiens avec les ETI ci-dessus).

Des efforts d'information et de formation des PME-ETI aux enjeux et aux méthodologies ESG

Les études soulignent le manque d'information de trop nombreuses entreprises sur la démarche ESG. Tous les moyens devraient être utilisés pour **leur faire parvenir une information de base**, s'appuyant sur la réglementation adaptée, les conseils et la « carte routière » recommandés ci-dessus. Un effort de formation professionnelle semble également indispensable.

Eurofi propose en particulier de développer des supports de sensibilisation et de méthodologie pour faciliter la mise en place des approches ESG par les PME-ETI cotées et la dissémination des bonnes pratiques. **L'appui des partenaires habituels des PME-ETI** (organismes professionnels, organismes de formation, mais aussi des pouvoirs publics et des partenaires financiers) **devrait être largement mobilisé**.

A noter que les ETI interrogées en février ont souvent bénéficié d'une démarche commune d'information et de formation avec les entreprises du même secteur, appuyée par les pouvoirs publics.

La création d'une association ou d'un forum des PME-ETI, à l'image de ce qui existe au Royaume-Uni, devrait aussi être envisagée, qui permettrait des travaux en commun dans ce domaine, ainsi que des démarches communes avec les pouvoirs publics et/ou les acteurs financiers.

Un effort nécessaire des acteurs financiers de simplification, de coordination et d'adaptation aux besoins des PME-ETI

Il ressort des études et des entretiens que les investisseurs financiers et les agences de notation ESG ont tendance à compliquer la démarche ESG des PME-ETI cotées, alors qu'ils devraient les aider dans cette démarche d'intérêt commun.

Il faudrait d'abord qu'ils adaptent et simplifient leurs questionnaires. Par exemple, le fonds souverain norvégien a envoyé un questionnaire sur le travail des enfants à une petite entreprise industrielle française, dans lequel il leur était demandé s'ils avaient vérifié si l'un de leurs fournisseurs payait suffisamment bien ses employés pour que ceux-ci puissent payer des études à leur enfants...

Il semble indispensable qu'ils entrent dans une démarche plus constructive qui nécessite aussi un travail en commun des acteurs financiers pour adapter et coordonner leurs questionnaires et leurs méthodes.

Eurofi estime que la BEI, les banques publiques nationales de développement et les investisseurs publics devraient jouer un rôle moteur dans ce travail en commun et propose qu'ils se coordonnent afin de normaliser les grilles d'analyse ESG sur la base de leurs expertises et de faire émerger un socle européen minimal d'indicateurs ESG standardisés pour le secteur public. Une initiative intéressante mérite aussi d'être notée : celle des investisseurs qui lancent des fonds dédiés à la croissance durable et s'engagent dans des actions de soutien et de dialogue avec les PME-ETI dans lesquelles ils investissent, qui ne sont pas des « bons élèves ESG » au départ mais s'engagent à le devenir (par exemple, le fonds CDC-Croissance durable).

Enfin les PME-ETI cotées font part de leur inquiétude vis-à-vis du rachat des agences de notation extra-financières de l'Union européenne, qui a été en avance pour leur création, par les grandes agences de notation financière anglo-saxonnes, avec le risque d'une application de méthodes et de normes américaines au détriment des PME-ETI de l'Union européenne. Une des entreprises interrogées m'a ainsi indiqué qu'une grande agence américaine l'avait très mal notée en ESG parce qu'elle avait mal compris les données publiées sur son site et qu'elle ne s'était pas souciée de l'interroger directement.

Des mesures de soutien dans l'accès aux données :

C'est probablement le problème le plus difficile à résoudre rapidement, mais plusieurs pistes sont possibles : une piste ambitieuse, la création à moyen terme d'une base de données ESG au niveau de l'UE, et des pistes pragmatiques et plus immédiates d'aides ciblées aux PME-ETI.

1. La création d'une base de données ESG au niveau de l'Union européenne : En 2020, lors de la consultation de la Commission européenne sur la finance durable, toutes les associations européennes des acteurs financiers (banques, assurances, gestionnaires d'actifs) ont demandé à la Commission qu'elle crée cette base. Celle-ci se focaliserait sur les publications en application de la réglementation européenne, en commençant par celles relatives à la lutte contre le changement climatique, et en intégrant aussi l'information collectée par les institutions publiques nationales et de l'Union européenne (gouvernements, banques centrales etc). Pour construire cette base de données, il serait préférable qu'il y ait un véritable partenariat public-privé, incluant notamment les investisseurs financiers et les agences de notation.

La Commission vient de répondre favorablement à cette demande en lançant l'initiative de la création du « Point européen d'accès unique » (« Single European Access Point »). Il s'agit de construire une plateforme libre d'accès à l'échelle de l'UE permettant aux investisseurs et autres parties prenantes d'accéder plus facilement aux informations financières et extra-financière (donc ESG) des entreprises.

2. Les aides possibles à la collecte de données par les PME-ETI cotées : Comme déjà indiqué, notamment lors des entretiens avec les PME-ETI, il existe des outils techniques qui peuvent aider les pme : un bilan carbone pour cette catégorie d'entreprise, y compris le scope 3 (qui mesure l'impact des fournisseurs et clients de l'entreprise), coûte de 10.000 à 15.000€ ; une analyse du cycle de vie (ensemble des enjeux environnementaux, y compris d'économie renouvelable) de 30.000 à 40.000 €.

Eurofi propose aussi de favoriser l'automatisation de la collecte de données ESG et la mise à disposition des SMID d'outils de saisie, de visualisation et transmission des indicateurs ESG. **Une partie de ces coûts pourrait être prise en charge par les investisseurs et/ou les autorités publiques.**

Conclusion

Il n'y aura pas de croissance durable en Europe et l'enjeu zéro carbone en 2050 ne sera pas atteint sans les PME-ETI. Or jusqu'à présent, la plupart d'entre elles sont complètement démunies face à ces enjeux.

Même parmi les PME-ETI cotées, qui ont le plus souvent entamé une démarche ESG qu'ignorent la plupart des PME-ETI, les difficultés pour collecter et publier des données ESG sont grandes, particulièrement en ce qui concerne le changement climatique. Ces entreprises sont d'ailleurs inquiètes de la prochaine réglementation sur la taxonomie climatique.

La pression des acteurs financiers sur les PME-ETI va s'accroître dans ce domaine.

Les investisseurs financiers y sont contraints par la législation, mais aussi par leurs propres objectifs notamment à l'égard du changement climatique, et par les pressions qu'exercent aussi sur eux les ONGs et la société civile. Les banques, qui assurent l'essentiel des financements des PME-ETI, sont aussi de plus en plus volontaristes dans ce domaine et devront s'assurer de la démarche « durable » des entreprises qu'elles financent.

Le risque est donc grand pour les PME-ETI, qui ne parviendront pas à répondre à cette pression, qu'elles perdent l'accès aux financements les plus courants aujourd'hui. En revanche, celles qui répondront à ces nouveaux défis en tireront des bénéfices certains.

Pour que les PME-ETI répondent progressivement à ces nouveaux défis, une mobilisation générale est nécessaire :

Les PME-ETI doivent faire de la croissance durable et de la lutte contre le changement climatique une de

leurs priorités, ce qui nécessitent qu'elles s'informent, définissent une stratégie pour une démarche progressive dans le temps et y consacrent au moins une petite partie de leurs ressources chaque année ; elles ont tout intérêt à se regrouper pour traiter ces questions en commun, au niveau sectoriel ou intersectoriel.

Une mobilisation générale de leurs partenaires est nécessaire, en partant des pouvoirs publics européens et nationaux (qui doivent aussi inscrire leur action de façon progressive dans le temps) et en passant par les

acteurs financiers (investisseurs, banques, agences de notation), les organismes de formation, les associations professionnelles sectorielles et intersectorielles etc.

Une telle mobilisation générale dans l'Union européenne avait été réalisée avant le passage à l'euro, bénéficiant d'une coordination au niveau de l'UE et au niveau national. L'enjeu, notamment en matière de lutte contre le réchauffement climatique, constitue une priorité aussi importante pour l'Union européenne, les Etats-membres, les entreprises et les citoyens.

1 - Rappel de la définition européenne des PME (petites et moyennes entreprises) et des ETI (entreprises de taille intermédiaire) :

- une PME est une entreprise dont l'effectif est inférieur à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total de bilan n'excède pas 43 millions d'euros ;
- une ETI est une entreprise qui n'appartient pas à la catégorie des PME, dont l'effectif est inférieur à 5000 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 1 500 millions d'euros ou dont le total de bilan n'excède pas 2 milliards d'euros.

2 - « Appliquer ou expliquer » : cette règle exige des entreprises soit qu'elles appliquent un point de la réglementation soit qu'elles expliquent publiquement pourquoi elles ne le font pas (par exemple parce que trop difficile ou pas adapté à leur situation).

Eurofi - « Eurofi initiative – ESG Report on Small & Mid-Caps », Avril 2020. **BPI France Le Lab** - « Une aventure humaine : les PME-ETI et la RSE », Janvier 2018. **QCA/Henley** - « Research report : ESG in small & mid-sized quoted companies : perception, myths and realities », Septembre 2020. **Finance Finland** - « The Finnish financial sector's proposals for the advancement of ESG data reporting and management in the EU », Novembre 2019. **EACB, EBF, EFAMA, ESBG, Insurance Europe et Pensions Europe** - « Joint letter on the creation of a European ESG data base », Mars 2020. **EFRAG European Reporting Lab** - « Proposals for a relevant and dynamic EU sustainability reporting standard-setting », Mars 2021.

Managing Editor

—
GENEVIÈVE PONS

Directrice Générale
Europe Jacques Delors

Copyrights

—
Europe Jacques Delors AISBL

Contact

—
Europe Jacques Delors
Penser l'Europe / Thinking Europe / Europa Denken
Rue du Duc 139, 1200, Bruxelles
<https://www.europejacquesdelors.eu/>
info@europejacquesdelors.eu

Remerciements

—
L'auteur tient à remercier : **l'équipe de CDC-Croissance** - pour m'avoir fait part de leur expérience vis-à-vis des PME-ETI cotées et pour m'avoir permis de réaliser les 5 entretiens mentionnés. **Les 5 entreprises interrogées** - avec qui les entretiens ont été particulièrement intéressants et dont il était convenu que l'anonymat soit respecté. **Jean-Marie Andres** (Eurofi), **Marie-Pierre Peillon** (Groupama Asset Management et Association française de gestion), **Rami Feghali** (PwC) et **Antoine de Salins** (I Care et Consult) - qui m'ont fourni des informations et des avis de très bonne qualité.